

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2017

Présents : M. CHALENCON, Mme AUDUGE, M. BONNEAU, M. DEVIENNE, Mme FIZAILNE, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. REGNAULT, Mme PIGELET, Mme LE PAPE, Mme CRISTO, M. CHARRIER.

Absents excusés qui donnent procuration :

Mme THILLIER qui donne procuration à M. DEVIENNE
M. LEGRAND qui donne procuration à M. CHALENCON
Mme LABALTE qui donne procuration à Mme LE PAPE
M. RIGAUD qui donne procuration à M. CHARRIER
M. MINGAT qui donne procuration à Mme CRISTO

Absent :

M. GOBET

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

M. BONNEAU a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 08 novembre 2017
- 2) Tarif des locations de salles 2018
- 3) Tarif des concessions 2018
- 4) Tarif Garderie 2018
- 5) Tarif des droits de place 2018
- 6) Remboursements sinistres 2018
- 7) Délibération créant 4 postes d'agents recenseurs et fixant leur rémunération
- 8) Convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018 avec le Conseil Départemental.
- 9) Décisions modificatives
- 10) Informations diverses

N°1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

Monsieur Chalencon signale trois rectifications à effectuer :

1. Il manque un point après le mot Contre dans la délibération n°3.
2. Dans le point n°6, il est indiqué Lecture PAR (le mettre en minuscule).

3. Dans les informations diverses dans le paragraphe divers, mettre les tirets à « au rez-de-chaussée ».

Monsieur Mingat (procuration à M Charrier) demande que soit inséré le complément d'information ci-dessous :

« Complément d'information suite au conseil municipal du 8 novembre 2017, 18h30, à Urzy : M. MINGAT Stéphane, conseiller municipal, rappelle, que contrairement à ce qui est écrit dans le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2017, tous travaux dans un établissement recevant du public, hormis ceux d'entretien courant, qu'ils soient assujettis ou non à permis de construire, doit faire l'objet d'un dossier conforme aux dispositions de l'article R. 123-22 du Code de la Construction et de l'Habitation, pour avis de la commission de sécurité (Art. L. 111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation) (Art R. 111-19-17 b du Code de la Construction et de l'Habitation). Mes remarques apportées lors du conseil municipal du 8 novembre 2017 (ordre du jour n° 1) n'ont pas été portées au compte rendu »

N°2) TARIF DES LOCATIONS DE SALLES 2018

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif des locations de la façon suivante :

Espace Associatif (Location samedi et dimanche)

Habitants de la Commune d'URZY	204€
Extérieur :	550€
<u>Location pour la journée de l'Espace Associatif ménage compris : 406€</u>	

Location Espace Associatif pour associations extérieures à URZY

Pour activités régulières à destination de la population)

6€ la séance (Pour participation aux frais : eau, électricité, chauffage)

Salle Berthe Fouchère : (Location samedi et dimanche)

Habitants de la Commune d'URZY :	87€
Extérieur :	180€

Salle Berthe Fouchère : (location à la journée, lundi, mardi, mercredi, jeudi,)

Habitants de la Commune d'URZY :	44€
----------------------------------	------------

Adopté à l'unanimité.

N° 3) TARIF DES CONCESSIONS 2018

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif des concessions de la façon suivante :

Espace funéraire : concession de 50 ans

1 Place	91€50
2 Places contiguës	264€
3 Places contiguës	516€

Espace cinéraire : concession de 50 ans

1 place cave urne : **70€50**

COLUMBARIUM

Concession d'une durée de 30 ans : **1035 euros**

Concession d'une durée de 15 ans : **519 euros**

Adopté à l'unanimité.

N°4) TARIF GARDERIE 2018

Garderie matin : **0€84**

Adopté à l'unanimité.

N°5) TARIF DES DROITS DE PLACE 2018

Madame Le Maire propose de fixer le tarif du droit de place à 95€.

Adopté à l'unanimité.

N°6) REMBOURSEMENTS SINISTRES 2018

Le Conseil Municipal d'URZY :

- autorise Madame le Maire à encaisser les remboursements de sinistres pour l'année 2018
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de demande de remboursement et de dédommagements.

Adopté à l'unanimité.

7) DELIBERATION CREANT 4 POSTES D'AGENTS RECENSEURS ET FIXANT LEUR REMUNERATION

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population d'URZY aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018, d'où la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de quatre emplois

d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 04 janvier au 17 février 2018.

➤ Définit la rémunération agents comme suit

Bulletins individuels remplis : **1€20**

Feuilles de logements remplies : **0€70**

Séances de formation : (2 séances obligatoires) : **30€00 la séance**

Indemnité de recensement par district : **75€00**

Adopté à l'unanimité.

N°8) CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2018 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Conseil Départemental ne se réunissant, que le 11 décembre 2017 pour prendre les délibérations afférentes à ce dossier, ce point sera donc présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

N°9) MOTION POUR LE MAINTIEN DU CENTRE 15 A NEVERS

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier expliquant que l'ARS (Agence Régionale de Santé) veut fermer le SAMU58 et transférer les appels sur Dijon, à 250 kms de Nevers. Seule une logique économique est avancée.

Cette fermeture aura pour conséquences :

- Des difficultés pour l'organisation des secours et des soins sur le territoire ainsi que les recrutements médicaux urgentistes encore plus difficiles
- Une nouvelle suppression d'un service public

Soucieux de la qualité de la réponse de soins offerte à la population nivernaise et afin de défendre ce service de proximité essentiel et légitime, le Conseil Municipal d'Urzy apporte son soutien au SAMU 58.

Adopté à l'unanimité.

N°10) DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

Fonctionnement

Article 6413 (personnel non titulaire) + 7 000€

Article 615231 (entretien et réparation voirie) - 3 500€

Article 615232 (entretien et réparation réseaux) - 3 500€

Investissement

Article 21538 (programme 285 accessibilité bâtiments) : + 6 000€

Article 2188 (programme 220 achat matériel divers) : + 4 200€

Article 2188 (programme 249 achat panneaux) : + 1 000€

Article 2188 (programme 288 réfection du pont de contre) : - 11 200€

Adopté à l'unanimité.

N°11) INFORMATIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

- ❖ Mardi 28 novembre : CA du CSI Jacques PILLET Mairie de Guérigny à 18h30.
- ❖ Vendredi 1er décembre : AG de la section judo Mairie de Guérigny à 18h.
- ❖ Lundi 4 décembre : Commission P.L.U. à 14h30 Salle du Conseil.
- ❖ Lundi 4 décembre : Réunion publique P.L.U. à 18h00 Salle Berthe Fouchère.
- ❖ Mardi 5 décembre : Réunion SYCTEVOM Mairie de Sichamps à 18h30.
- ❖ Mercredi 6 décembre : Noël de la section football salle des fêtes de Guérigny à 17h.
- ❖ Jeudi 7 décembre : Journée de la Laïcité Groupe scolaire Pierre Malardier à 08h45.
- ❖ Vendredi 8 décembre : AG des Anciens Combattants à 10h30 Salle Berthe Fouchère.
- ❖ Lundi 11 décembre : CCAS à 18h30.
- ❖ Mardi 12 ou mercredi 13 décembre : SIAEP à 18h30.
- ❖ Mercredi 13 décembre : Noël du multi accueil espace associatif à 15h45.
- ❖ Vendredi 15 décembre : Messe de Sainte Geneviève Cathédrale de Nevers à 10h suivie d'un vin d'honneur à 11h15 au Palais Ducal.
- ❖ Samedi 16 décembre : Noël des 3 Centres sociaux salle des fêtes de La Charité sur Loire à 14h30.
- ❖ Lundi 18 décembre : Conseil Municipal à 18h30.
- ❖ Mardi 19 décembre : Noël Mairie à 18h30.

SIAEP ET DIVERS

- Comme l'a annoncé la Ministre Mme Gourault lors de l'assemblée générale des Maires de la Nièvre, la compétence eau ne devrait pas être transférée obligatoirement aux Communautés de Communes, elle devrait devenir optionnelle avec conditions.
- Mme Gourault a aussi confirmé que concernant les dégrèvements de la taxe d'habitation, les communes seraient compensées à l'euro près. Elle a aussi précisé que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement ne sera pas diminué en 2018.

DIVERS

- Afin de célébrer les 50 ans de la course cycliste, la commune souhaite organiser une journée du vélo le 21 avril 2018, en plus de la course cycliste, des animations seraient organisées par le VTT et le BMX. Penser à garder des vieux vélos afin de décorer les abords de la Place de la République.
- ENEDIS a mis en place une ligne téléphonique dédiée aux questions sur les nouveaux compteurs Linky : le 0 800 054 659 (ouverte du lundi au vendredi de 8 à 17 heures).
- Afin que les agents n'ayant pas d'enfants ne se sentent pas exclus du Noël de la Mairie, il sera précisé sur l'invitation « moment de convivialité »

Séance levée à 19h50.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme AUDUGE

M. BONNEAU

M. DEVIENNE

Mme FIZAILNE

M. AUXIETRE

Mme SABY

M. REGNAULT

Mme PIGELET

Mme LE PAPE

Mme CRISTO

M. CHARRIER